

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DORVAL MANAGEURS EUROPE

Code ISIN : FR0011038785 Part R (C) EUR

Société de gestion : Dorval Asset Management (Groupe BPCE)

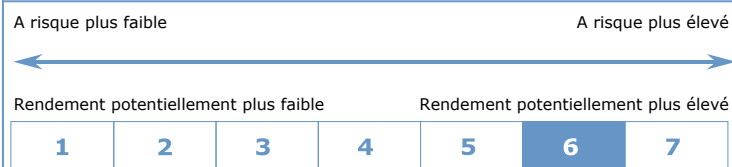
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds a pour objectif de dégager, sur une durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de son Indicateur de Référence, le MSCI PAN EURO NR, calculé dividendes nets réinvestis en investissant sur des titres de l'Union européenne et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion.
 - La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
 - L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
 - L'univers d'investissement initial est défini dans le respect des critères du PEA, soit principalement constitué de valeurs sans distinction de taille de capitalisation de l'Union européenne. Il respecte le ratio d'investissement de 75% en titres éligible au PEA. La construction et la gestion du portefeuille reposent sur : (a) une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, (b) une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre, (c) une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, depuis une méthodologie propriétaire de notation qui combine 3 analyses et 3 notations :
(1) une analyse financière qualitative et quantitative des éléments financiers passés et prospectifs, fondés sur les estimations des gestionnaires selon l'approche " GARP " (" croissance à prix raisonnable "). (2) une analyse extra-financière assise sur les enjeux ESG considérés comme les plus significatifs pour la Société de Gestion (dont émissions carbone, traitement des déchets, gestion du capital humain, protection des données personnelles, qualité du conseil d'administration, respect des minoritaires, lutte contre la corruption). L'approche retenue est de type "Best-in-Universe". Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un provider externe, place la Gouvernance au coeur de l'analyse ESG et peut minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. (3) une analyse du tandem " dirigeants / entreprises " depuis des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'équipe dirigeante et aux instances de gouvernance et mesure leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : qualités de " développeur " et qualités de " gestionnaire ".
- La note synthétique issue de ces trois analyses permet de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille du Fonds. Chaque analyse est révisée à minima annuellement et actualisée au fil de l'eau. Une analyse de l'équilibre sectoriel, géographique voire de l'orientation de " styles de gestion " des investissements du Fonds est réalisée sans pour autant encadrer la construction du portefeuille.

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions des pays de l'Union européenne.

- Le FCP est exposé au minimum à 60% aux actions de l'Union européenne et détient un maximum de 10% d'OPC.
L'allocation est répartie sur des investissements :
 - En actions de sociétés de pays de l'Union européenne à hauteur de 75% à 130% des actifs.
 - En instruments du marché monétaire et titres de créances pour un maximum de 25% des actifs. Les émetteurs choisis sont notés au minimum BBB par Standard & Poor's ou équivalent. La société de gestion s'appuie sur ses équipes et sa propre méthodologie pour l'évaluation du risque de crédit.
- Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés ou organisés, en exposition ou en couverture. Le FCP pourra se surexposer dans une limite de 130%.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h00 et exécutés quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de référence reflète la forte exposition du fonds aux marchés actions de l'Union Européenne dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les produits dérivés, futures ou options.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	2,40%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	En cas de performance positive, 20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, Le MSCI Pan Europe, soit 0,01% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

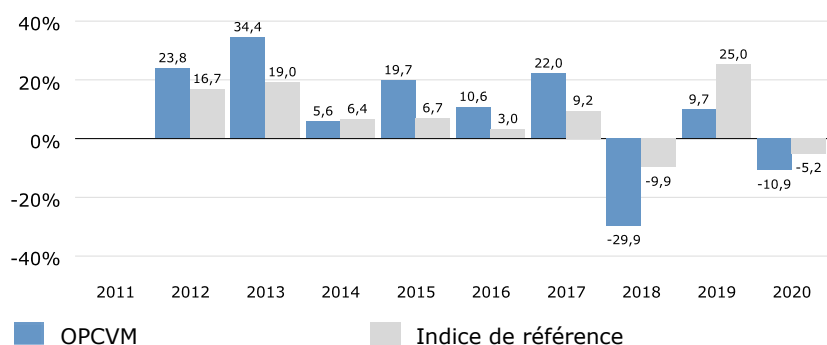
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.dorval-am.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2011.**
- **Année de création de la part R (C) EUR : 2011.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 rue de Gramont – 75002 PARIS ou à l'adresse électronique suivante : informations@dorval-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.dorval-am.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.dorval-am.com.
- La responsabilité de Dorval Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.
- Information destinée aux investisseurs en Suisse
Le représentant et service de paiement du FCP en Suisse est RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.
Des exemplaires du prospectus, règlement, des documents d'informations clés pour l'investisseur, ainsi que des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.